



Communiqué de presse

21 mars 2019

Sécurité en montagne

Nouvelles modalités de réservation dans les refuges de la voie normale du Mont Blanc par Saint-Gervais et l'aiguille du Goûter à partir de la saison 2019

De nombreux actes d'incivilité se sont déroulés durant l'été 2018 sur l'itinéraire et dans les refuges de la voie normale du Mont-Blanc par Saint-Gervais. Cette situation inadmissible qui a commencé il y a déjà plusieurs années s'est amplifiée durant l'été 2018.

Après une large concertation, menée en lien étroit avec le Maire de Saint-Gervais, le Préfet de Haute-Savoie a formulé un certain nombre de demandes et recommandations afin de permettre à tous les alpinistes de parcourir l'itinéraire en sécurité et avec sérénité, et aux gardiens et aux professionnels de travailler dans des conditions normales.

Concernant plus particulièrement le système de réservation des hébergements situés sur la voie normale du Mont-Blanc par Saint-Gervais, le Préfet a demandé, et ce dès la saison 2019, que ce dernier réponde aux impératifs suivants :

- un système global intégrant tous les hébergements de l'itinéraire, qu'il s'agisse des refuges du Nid d'Aigle, de Tête Rousse, du Goûter mais aussi du camp de base de Tête Rousse ;
- le recueil pour chaque réservation des identités complètes (nom, prénom, date de naissance et nationalité) et des qualités des personnes hébergées (guide avec saisie du numéro de carte professionnelle, aspirant guide, particulier).

Ainsi, en accord avec la commune de Saint-Gervais, la FFCAM travaille depuis le 14 janvier (date de réception du courrier préfectoral) à la mise en œuvre de ces dispositions pour les refuges dont elle a la gestion.

Celles-ci nécessitent à la fois la définition technique de nouvelles modalités de réservation et la modification du système de réservation par Internet, ainsi que la révision des conditions générales de vente.

Le dispositif retenu a été discuté et est aujourd'hui accepté par tous. Il s'appuie sur les principes suivants :

- des réservations nominatives : l'identité complète de tous les participants au séjour devra être indiquée lors de la réservation, et ne sera pas modifiable ;
- une flexibilité pour les professionnels : l'identité des guides accompagnant des clients sera modifiable jusqu'à 48h avant le séjour ;
- la délivrance d'un récépissé individuel nominatif, qui pourra être présenté lors de tout contrôle : celui-ci sera automatiquement généré lors de chaque réservation ;

- une souplesse conservée pour les annulations ;
- les réservations effectuées antérieurement par le canal professionnel pour l'été 2019 ne sont pas remises en cause ; les clients concernés seront invités à se conformer aux nouvelles dispositions de recueil d'identité (une communication spécifique leur sera adressée).

Malgré la complexité de mise en œuvre technique de ces nouvelles dispositions, les réservations pour l'ensemble des hébergements cités se feront durant les semaines 16, 17, et 18, donc bien avant l'ouverture de la période gardée. La date exacte sera précisée ultérieurement. Les places seront mises en vente par vagues : 4 pour les refuges du Goûter et de Tête Rousse (dont 2 par le canal professionnel), et 2 pour le refuge du Nid d'Aigle.

En parallèle, une réflexion est en cours afin d'aboutir à une meilleure gestion du camp de base de Tête-Rousse, garante de la sécurité de tous. Elle devra reposer sur les mêmes principes : réservation obligatoire et maîtrise du volume de fréquentation avec un objectif de réduction significative du nombre de places. Elle prévoit également un accueil dans des tentes préinstallées pour prévenir tout camping sauvage hors ce camp, toute forme de camping étant strictement interdite sur le site classé du Mont-Blanc. Les modalités pratiques de cette nouvelle gestion seront précisées ultérieurement.

Ce dispositif est mis en place de manière expérimentale pour la saison 2019. Une nouvelle concertation sera organisée dès le début de l'automne afin d'en faire l'évaluation et d'affiner le dispositif, si nécessaire, pour la saison 2020.

Nous sommes convaincus que les nouvelles dispositions permettront à tous les alpinistes, amateurs et professionnels, d'effectuer l'ascension de la voie normale du Mont Blanc par Saint-Gervais dans des conditions de sécurité et de sérénité retrouvées.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04 50 33 61 82 | 06 78 05 98 53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

Twitter : @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Mairie de Saint-Gervais

Jean-Marc PEILLEX | 06 80 37 09 30

maire@saintgervais.com

Twitter : @Peillex | www.saintgervais.com

Mairie de Saint-Gervais, 50 avenue de Mont-d'Arbois, 74170 Saint-Gervais

FB « Mairie de Saint-Gervais »

Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM)

24 avenue de Laumière, 75019 Paris

01 53 72 87 00 | www.ffcam.fr | Twitter : @clubalpin

Contact presse : Niels Martin : 06 30 92 11 54 – n.martin@ffcam.fr